

Mémoire déposé dans le cadre
de la consultation publique du BAPE

Le développement durable de la production porcine au Québec

Document présenté par :
**le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-
Sud**

10 avril 2003

Les administrateurs du Syndicat régional tiennent à remercier la Commission du temps qui leur est accordé pour transmettre les attentes de la relève agricole par rapport au développement durable de la production porcine en Côte-du-Sud.

Préambule

Le présent mémoire n'a pas comme intention de se substituer à celui soumis, à cette Commission, par la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud. En conséquence, pour ce qui concerne les orientations et politiques de l'UPA de la Côte-du-Sud en matière de développement durable, nous vous référons au document de portée régionale.

En ce qui concerne la description du territoire de la Côte-du-Sud et le portrait de la production agricole régionale, nous vous référons aussi au mémoire de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud. Pour ce qui est du portrait régional de la production porcine, vous trouverez une description dans le mémoire déposé par le Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud.

Le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud

Le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud a vu le jour en 1981. Ce dernier est composé de quatre groupes locaux représentant les trois secteurs de la région (MRC de Kamouraka, L'Islet et Montmagny) et le groupe de relève de l'ITA de La Pocatière (GRAITAL).

Le Syndicat de la Côte-du-Sud s'est toujours démarqué par sa pénétration dans le milieu. Le pourcentage de membres en fonction du nombre de producteurs présents sur le territoire est l'un des meilleurs de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ). Pour 2003, les administrateurs prévoient atteindre 120 membres actifs.

Le Syndicat participe activement aux activités provinciales et régionales et cela, depuis sa fondation. Entre autres, la relève était très présente aux différentes rencontres de réflexion et de concertation organisées par la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud.

Intérêt que porte le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud au sujet de la présente consultation

Le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud se sent interpellé par ce débat provincial. Premièrement, certains des membres de la relève vivent ou souhaitent vivre de la production porcine (de façon directe ou indirecte) et deuxièmement, cette production est un apport non négligeable pour la région. Elle apporte aussi des débouchés intéressants pour la Côte-du-Sud comme l'augmentation de la production céréalière et une diversification essentielle des productions. La production porcine est un maillon important de la chaîne de l'agroalimentaire, qui s'intègre avec les autres productions dans le moteur économique de la Côte-du-Sud.

Les membres que notre Syndicat représente vont fort probablement vivre de l'agriculture et pour l'agriculture au cours des trente à quarante prochaines années. Les nombreuses recommandations qui découleront de cette vaste réflexion toucheront inévitablement les autres productions animales et la pratique de l'agriculture dans son ensemble. On ne peut pas développer l'agriculture de façon sectorielle. Il faut avoir une vision plus globale. C'est une partie de notre avenir qui se joue devant cette Commission!

Opinion et préoccupation du Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud sur la problématique de la production porcine au Québec

CONTEXTE ENTOURANT LA PROBLÉMATIQUE

Au niveau de la cohabitation, nous croyons qu'une partie de la problématique découle de la désinformation effectuée par certains groupes de pressions auprès des médias et aussi du manque de connaissance des citoyens et citoyennes ruraux par rapport à l'agriculture. La réglementation environnementale encadrant d'avantage la saison d'épandage des engrais de ferme, concentrant ceux-ci au cours de l'été, n'a pas non plus amélioré la situation face à la cohabitation.

Au niveau du développement agricole, nous croyons que la vision à court terme et parfois contradictoire du gouvernement par rapport à ses différentes politiques et le manque de globalité pour considérer le développement agricole dans son ensemble ont aussi contribué à la situation que nous vivons présentement.

Au niveau de la production porcine, nous croyons que le manque d'options, le manque de modèles, particulièrement en ce qui concerne la relève, expliquent aussi une bonne partie de la problématique. Actuellement, la production porcine sous intégration est pour la majorité de la relève, le seul choix disponible. Sans l'intégration, le financement est difficile au démarrage, voir même presque impossible dans de nombreux cas. Les

fermes existantes, plus grosses, sont difficiles à acheter, d'autant plus qu'au cours des dernières années, le revenu de la part du marché ne cesse de diminuer en agriculture. Les nombreuses fermes qui se démantèlent rendent aussi plus difficile le rachat graduel des terres en blocs contigus. Les nouvelles normes environnementales ont, elles aussi, des impacts financiers pour les jeunes qui souhaitent s'établir en production porcine. Le modèle d'intégration, offrant généralement une sécurité financière plus élevée à court terme, semble donc trop souvent le seul choix possible. Il est important de souligner que l'intégration faite par un fournisseur local, avec en plus la possibilité éventuelle de rachat par l'intégré, engendre des retombées économiques très intéressantes au niveau local et régional. Une situation qui n'est généralement pas le cas lorsque l'intégrateur provient de l'extérieur de la région.

RECOMMANDATIONS DU SYNDICAT

1. Il est essentiel que le cadre proposé par cette Commission assure la plus grande autonomie possible à la relève : en développant une ou des alternatives réelles aux contrats d'intégration et en permettant que les contrats d'intégration ne soient plus exigés dans l'octroi des garanties d'emprunt.
2. Il faut aussi que ce cadre favorise une plus grande utilisation des services-conseils et y consacre les ressources nécessaires. Ces mêmes services-conseils devraient être disponibles gratuitement pour les entreprises en démarrage.
3. Le cadre doit prévoir la mise en place de programmes spéciaux pour les petites fermes et pour les jeunes. Ces programmes d'aide devraient favoriser l'accessibilité, le développement et le transfert des fermes familiales, supporter adéquatement l'établissement de la relève, soutenir les entreprises à toutes les étapes de leur développement.
4. Au niveau de la gestion des surplus, le cadre doit prévoir des alternatives au traitement des fumiers. Plusieurs techniques pourraient être mises de l'avant pour améliorer la gestion des rendements dont certaines techniques déjà éprouvées (ex. : drainage souterrain). De plus, le cadre pourrait encourager l'utilisation des fumiers plutôt que des engrais chimiques sur les cultures.
5. Avant d'établir toute nouvelle réglementation, toute nouvelle norme, le cadre devra déterminer les impacts de ces normes ou réglementation sur l'agriculture. Celles-ci devront être étudiées et justifiées avec des chiffres réels et non pas théoriques.

6. Le niveau décisionnel de ce cadre devra être en premier lieu d'ordre provincial avec des adaptations possibles à l'échelle régionale (région administrative du gouvernement). Ceci est essentiel afin d'assurer que les nouveaux projets soient traités de façon rationnelle et non émotive par des personnes neutres.
7. Le cadre doit aussi maintenir le libre choix par rapport à la gestion des engrais de ferme, liquides ou solides. Les fumiers liquides et solides ont chacun leurs avantages. Les fumiers liquides ont entre autres comme caractéristiques :
- de contenir de la matière organique (contrairement aux engrais minéraux) ;
 - de libérer rapidement leurs éléments fertilisants ;
 - de permettre d'ajuster les doses avec beaucoup plus de précision ;
 - de pouvoir être incorporés avec le même équipement que pour les épandages et en même temps (diminue la compaction) ;
 - d'être plus économiques en terme de gestion et de main-d'œuvre ;
 - de pouvoir s'épandre plus facilement pendant la saison de croissance ;
 - de pouvoir être épandus avec des systèmes qui diminuent la compaction (par irrigation) ;
 - de faciliter le maintien d'un équipement propre (très avantageux quand on doit circuler sur les chemins publics).

Les fumiers solides ont quant à eux plusieurs caractéristiques dont celles :

- d'être riches en matière organique ;
- de pouvoir améliorer les propriétés et la structure du sol ;
- de peu ruisseler ;
- de produire généralement moins d'odeur à l'épandage.

Dans les faits, chaque type de fumier a ses avantages et ses inconvénients, mais rien ne garanti plus la protection de l'environnement que les bonnes pratiques agricoles.

8. Pour faciliter la cohabitation, une meilleure planification du territoire devrait être réalisée : identifier les secteurs où un développement résidentiel n'aurait pas d'impact sur l'agriculture, valoriser les secteurs qui ont un bon potentiel agricole, etc. Des mesures incitatives pour l'atténuation des odeurs pourraient aussi être mises en place. En contrepartie, il est essentiel d'amplifier la sensibilisation et l'éducation de tous (milieu rural, urbain et agricole), pour instaurer un respect mutuel entre les voisins. Tous et chacun devraient prendre conscience de la réalité en zone agricole et des nombreuses normes que les agriculteurs ont à respecter. Pour assurer une certaine équité, tous les citoyens, agricoles ou non, devraient avoir les mêmes normes à respecter. Entre autres, les engrais chimiques pour fertiliser jardins, pelouses et terrains de golf devraient aussi être mis sous prescription.

Conclusion

Peut importe vers quoi et vers où le développement agricole se dirigera, certains critères nous semblent essentiels pour assurer la pérennité de l'agriculture et de ceux qui en vivent et qui la font vivre.

Le cadre suggéré devra être accompagné d'une vision à long terme, favoriser le maintien d'une réglementation qui comportera des échéanciers pour permettre aux entreprises existantes de s'adapter tout en assurant une rentabilité et en leur permettant de planifier leur développement sur plusieurs années.

Le ou les modèles priorisés devront favoriser une relève agricole propriétaire et maître de ses décisions, permettre de maintenir le plus grand nombre possible de fermes familiales et permettre à ces mêmes familles de vivre décemment de l'agriculture. Un modèle particulier devrait être proposé pour les jeunes qui souhaitent s'établir en agriculture, particulièrement pour la production porcine.

CE QUE NOUS SOUHAITONS TOUS C'EST DE POUVOIR VIVRE DE L'AGRICULTURE EN HARMONIE AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT. C'EST AUSSI D'AVOIR UNE GARANTIE QUE NOTRE AVENIR NE SERA PAS HYPOTHÉQUÉ PAR LES ORIENTATIONS PRÉSENTES ET FUTURES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ QUE NOUS NOURRISSONS.